

51905



**NATIONS UNIES**  
**CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL**



Distr.  
LIMITEE

E/ECA/CPH/2b  
11 mai 1987

FRANCAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Groupe de travail sur les recommandations pour  
les recensements de la population et de  
l'habitat de la série 1990 en Afrique

Addis Abeba, 25 au 29 mai 1987

**PROBLEMES RENCONTRES DANS LES PROGRAMMES DE RECENSEMENTS  
DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT EN AFRIQUE**

**PROCEDURES DE DENOMBREMENT ET COUVERTURE DE GROUPES  
SPECIAUX DE POPULATION DANS LES RECENSEMENTS**

Table des Matières

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1-4	1
II. UNITE DE DENOMBREMENT	5-12	1-2
III. BASE DE DENOMBREMENT	13-19	3-4
IV. METHODE DE DENOMBREMENT	20-26	4-5
V. QUESTIONNAIRE DE RECENSEMENT	27-35	5-6
VI. PERIODE DE REFERENCE DU RECENSEMENT ET DUREE DU DENOMBREMENT	36-42	7-8
VII. DENOMBREMENT DES GROUPES DE POPULATION PARTICULIERS	43-58	8-11

## INTRODUCTION

1. Le recensement démographique est décrit comme l'opération statistique la plus longue et la plus complexe. Elle implique plusieurs activités inter-dépendantes qui se déroulent généralement avant, pendant et après le dénombrement.
2. Les activités prévues dans chacune de ces phases font appel à un travail minutieux de planification et d'exécution pour assurer le bon déroulement du recensement. La phase du dénombrement revêt cependant une importance capitale puisque la qualité des résultats de recensement dépend dans une large mesure de la rigueur avec laquelle elle est exécutée.
3. La phase du dénombrement recouvre la collecte de l'information auprès des divers individus qui constituent la population concernée. Les principaux facteurs qui déterminent les procédés de dénombrement dans un recensement démographique englobent les types et le niveau de détail de l'information requise, l'unité d'analyse souhaitée, le stade de développement du pays et les caractéristiques du peuplement.
4. Les divers éléments des méthodes de dénombrement utilisées dans les recensements sont : l'unité de dénombrement, la base de dénombrement, la méthode de dénombrement, les questionnaires du recensement, la période de référence et la durée du dénombrement. Les méthodes de sondage sont également utilisées dans la collecte des données et dans les programmes de contrôle de la qualité mais ils ne seront pas examinés dans le cadre de la présente étude.

## UNITE DE DENOMBREMENT

5. L'une des caractéristiques essentielles des recensements modernes de la population est le dénombrement de personnes. Il apparaît ainsi que l'unité de base des dénombrements effectués dans le cadre des recensements démographiques est l'individu. Toutefois, l'identification des individus qui constituent la population s'effectue au sein des groupes socio-économiques dont ils font partie et/ou dans les lieux où ils résident.
6. Les ménages, les habitations, les maisons et les concessions constituent par conséquent des concepts qui ont été utilisés pour désigner les unités supplémentaires de dénombrement dans les recensements africains effectués au cours des deux dernières décennies.
7. En général, pour la plupart des recensements démographiques récemment effectués dans la région africaine, l'unité supplémentaire utilisée pour le dénombrement des membres des unités d'habitations privées a été le ménage qui est défini comme étant composé d'une personne, ou d'un groupe de personnes vivant et prenant leurs repas en commun.

8. Plusieurs pays ont cependant trouvé que l'application du concept du ménage à leur dénombrement censitaire s'avérait plutôt difficile et ont par conséquent hésité à l'utiliser comme unité supplémentaire de dénombrement. Par exemple dans le recensement démographique de 1960 du Ghana, la maison ou la concession avait été utilisée comme unité supplémentaire de dénombrement et on n'avait pas procédé à la répartition de la population présente dans les maisons ou dans la concession par ménages. L'utilisation de ménage avait cependant été essayée avec succès au cours de l'enquête post-censitaire. Depuis lors, le concept est constamment employé dans les recensements démographiques effectués dans le pays.

9. Dans ses recensements de 1966 et de 1977, le Malawi avait utilisé les unités d'habitations au lieu des ménages comme unités supplémentaires de dénombrement et même l'information sur les relations au sein des unités d'habitation avait été recueillie sur les questionnaires recensement à des fins d'identification mais n'avait pas été traitée pour produire des tableaux.

10. La non-utilisation du ménage comme unité de dénombrement des recensements sur la population et l'habitat, procédait essentiellement de certaines caractéristiques sociale qui rendent difficile la répartition des grands groupes familiaux en unités socio-économiques plus petites aux fins de la collecte des données. En outre pour certains organisateurs de recensements, le concept de ménage tel que défini dans les publications internationales était inapplicable au contexte africain.

11. Il convient cependant de souligner qu'aux fins de l'analyse démographique et socio-économique des données de recensement, il est essentiel que les individus couverts dans un recensement de la population et du logement ne soient pas seulement associés à certains cadres de vie spécifiques, mais qu'ils soient également reliés aux groupes biologiques et/ou socio-économiques qui forment la base de la structure sociale. Les organisateurs de recensements et les autres experts en sciences sociales de la région africaine devraient par conséquent entreprendre des études appropriées en vue d'identifier et de définir ces groupes humains dans le cadre de leurs cultures respectives pour assurer la collecte de données pertinentes qui pourront être utilisées dans les programmes de planification du développement socio-économique.

12. Il convient de souligner que la définition du ménage ou d'un autre groupe socio-économique aux fins de la collecte des données peut s'avérer difficile et dans certains cas, la distinction de ce groupe du lieu d'habitation pourrait poser quelques problèmes. Dans le cadre du dénombrement, il est essentiel de faire en sorte que ces deux concepts demeurent des unités supplémentaires pertinentes et interdépendantes mais distinctes. Ces unités de dénombrement qui, pour les recensements de l'habitat incluent notamment les bâtiments, devraient être clairement définies et illustrées dans les manuels d'instructions aux agents recenseurs. Il faudrait également souligner que les termes utilisés (ménage ou autres groupes, unités d'habitation, institutions et bâtiments etc. ne sont pas interchangeables puisqu'ils ne coïncident pas nécessairement les uns avec les autres.

## BASES DE DENOMBREMENT

13. Le dénombrement censitaire s'effectue en fonction du lieu de séjour des personnes intéressées au cours de la période de référence du recensement (jour du recensement ou nuit du recensement) ou en fonction de leur lieu de résidence habituelle, quel que soit le lieu où ils ont pu passer la nuit ou le jour du recensement.
14. La première méthode se traduit par un dénombrement de la population de fait alors que la deuxième donne lieu à une forme modifiée de dénombrement de droit.
15. Au fins de la planification du développement, on considère généralement qu'un dénombrement de la population de droit fournit des renseignements plus pertinents; toujours la définition de la résidence habituelle constitue un problème dans certains pays et les agents recenseurs éprouvent des difficultés à comprendre et à appliquer la définition correcte. D'autre part, quoique l'intérêt des dénombrements de fait soit limité, cette méthode ne présente aucun problème de définition, ce qui permet aux agents recenseurs de comprendre facilement le concept. Toutefois la méthode ne se prête guère aux situations où le recensé doit faire l'objet d'une seconde interrogation directe dans le cadre d'un programme d'évaluation post-dénombrement.
16. Un examen des recensements africains effectués au cours des séries des années 80 montre que les approches de droit et fait ont toutes deux été utilisées. Certains pays ont posé des questions qui ont permis de déterminer à la fois la population de fait et de droit alors que les autres ont dénombré l'une ou l'autre des deux populations. Dans les cas où les deux types de populations avaient été couvertes, la population du ménage était classée en trois catégories, à savoir les membres du ménage généralement présents (au jour/nuit de référence) les membres habituels du ménage absents et les visiteurs. Des questions détaillées avaient ensuite été formulées sur les membres habituellement présents et les visiteurs pour le dénombrement de la population de fait. Pour les dénombrements de la population de droit les questions détaillées portaient sur les membres habituellement présents et les membres habituellement absents. Dans un nombre limité de cas, les questions détaillées concernaient toutes les trois catégories, la distinction entre les population de fait et de droit étant effectuée au stade du traitement des données.
17. L'une des questions qui mérite d'être étudiée est pour laquelle un certain nombre de pays de la région pourraient bénéficier des conseils du Groupe de travail est le traitement des citoyens absents du pays au cours du recensement. Dans certains cas, aucune limite n'avait été considéré en ce qui concerne la durée de l'absence des nationaux aux fins de leur inclusion dans le dénombrement de la population de droit. Dans un autre cas quoiqu'un dénombrement de la population de fait eût été effectué, des renseignements concernant les membres du ménage absents du pays avaient été relevés et ajoutés au dénombrement de la population de fait. Le total ainsi obtenu avait été présenté comme étant la population de droit.

18. En l'absence d'une description précise des divers groupes formant la population totale, la simple référence à une population de droit ou de fait pourrait constituer une source d'erreurs.

19. En outre, la qualité de l'information recueillie sur les membres absents du ménage, en particulier ceux qui le sont depuis plusieurs années est douteuse et pourrait constituer une source d'erreurs. Dans les pays où les données sur les nationaux absents doivent être rassemblées, l'information concernant ces personnes pourrait se limiter au nom, au sexe, à l'âge, aux relations avec le chef du ménage et à la durée de l'absence.

#### METHODE DE DENOMBREMENT

20. Les deux principales méthodes de dénombrement utilisées dans les recensements sont la méthode de balayage par interview de directe qui fait appel à l'utilisation d'agents recenseurs qualifiés qui passent de maison en maison, ou la méthode de l'autodénombrement où le questionnaire du recensement est distribué et l'information requise remplie sur le questionnaire par l'un des membres du ménage, généralement le chef du ménage.

21. La méthode du porte à porte avait été utilisée dans la quasi-totalité des recensements effectués ces derniers temps. Toutefois, une combinaison des méthodes de l'autodénombrement et du porte à porte avait été utilisée dans l'un des pays de la région, à savoir Maurice. Le questionnaire avait été distribué au ménage quelques jours avant la nuit du recensement et les chefs de ménage avaient été invités à répondre à toutes les questions exceptées celles concernant les caractéristiques économiques. La collecte des questionnaires avait commencé le jour suivant la nuit du recensement. Avant la collecte des questionnaires remplis, les agents recenseurs avaient vérifié les réponses fournies sur place et rempli les colonnes concernant les caractéristiques économiques. Dans un autre pays, le Mozambique, une combinaison des méthodes de rassemblement des groupes et du porte à porte avait été utilisée dans le dénombrement de la population. Les méthodes de rassemblement des groupes et du porte à porte avaient respectivement été utilisées dans les zones à peuplement dispersé et dans les zones à forte densité de peuplement.

22. Compte tenu du niveau de développement actuel des pays africains, on estime généralement que l'interview directe constitue la méthode la plus appropriée pour les dénombrements censitaires. Il apparaît au demeurant, comme on l'a souligné plus haut, que presque tous les pays de la région l'ont utilisé dans leurs récents recensements.

23. L'un des avantages de cette méthode est qu'elle contribue à raccourcir la durée du dénombrement. Toutefois, dans certains pays, l'estimation inadéquate du nombre des agents recenseurs nécessaires pour mener à bien l'opération au cours de la période prévue contribue souvent à annuler le temps ainsi gagné. Il avait donc fallu dans plusieurs pays de la région prolonger de manière considérable la durée du dénombrement.

24. Dans un nombre limité de cas, les organisateurs des recensements avaient été obligés de mobiliser très rapidement un nombre supplémentaire d'agents recenseurs au cours de l'opération. Les agents utilisés dans de telles situations avaient souvent été formés à la hâte, parfois ils avaient été envoyés sur le terrain sans formation aucune ce qui se répercute inévitablement sur la qualité des données.

25. Le problème qui vient d'être mentionné peut être partiellement résolu en commençant très tôt les travaux cartographiques de sorte à pouvoir délimiter les zones de dénombrement et à préparer à temps les cartes qui s'y rapportent. La réalisation rapide et appropriée du travail cartographique permet de disposer d'une information adéquate en vue de l'estimation du personnel de dénombrement requis. Elle donne également aux responsables du recensement suffisamment de temps pour procéder au recrutement et à la formation de ces agents.

26. Dans tous les cas, il est absolument déconseillé de prendre des décisions à la hâte. Lorsqu'on a à choisir entre le prolongement de la période de dénombrement et l'utilisation d'agents recenseurs mal formés, la préférence doit aller à la première solution.

#### QUESTIONNAIRE DE RECENSEMENT

27. Le principal document d'un dénombrement censitaire est le questionnaire utilisé pour la collecte de l'information auprès des populations recensées.

28. Les questionnaires de recensement peuvent être classés en trois grands types. Il s'agit des questionnaires individuels, des questionnaires sur les ménages simples et des questionnaires sur les groupes de ménages multiples.

29. Les pays de la région ont utilisé des questionnaires sur les ménages simples dans leurs recensements. En plus des questionnaires sur les ménages, certains pays ont utilisé un autre type de questionnaire pour le recensement des personnes vivant dans les habitations collectives. D'autres pays ont utilisé même questionnaire aussi bien pour les ménages privés que pour les ménages collectifs. Dans de tels cas, les agents recenseurs recevaient comme instruction de traiter les questions sans intérêt pour la population institutionnelle comme étant "non concerné".

30. La formulation des questions et la méthode d'enregistrement des réponses revêtent également une importance capitale. Une bonne partie des questionnaires utilisés dans la région comportaient et le thème et la formulation exacte des questions que les agents recenseurs devaient poser par exemple pour l'éducation la question du "niveau d'instruction atteint" (le recensement du Zimbabwe de 1982). Dans certains cas cependant, le questionnaire ne comportait que le thème, par exemple "secteur d'activité économique" (Soudan 1983) et il appartenait à l'agent recenseur de formuler les questions appropriées au moment du dénombrement.

31. Une étude des diverses pratiques observées révèle que les organisateurs des recensements de la région doivent prendre au sérieux le problème de la formulation des questions compte tenu du bas niveau d'instruction de certains des agents recenseurs. Le risque de voir les agents recenseurs modifier le contenu du sujet lorsqu'on leur laisse l'initiative de formuler les questions eux-mêmes ne saurait être sous-estimé. Le problème connexe des situations où deux ou plusieurs langues sont utilisées dans le même pays ne doit pas non plus être négligé. Ce problème a été traité par certains pays par l'utilisation de questionnaires multilingues ou de versions différentes du questionnaire pour les principales langues parlées dans le pays ou par l'inclusion de traductions en langues vernaculaires dans le manuel à l'usage des agents recenseurs.

32. On déplore cependant, qu'aucun effort n'a été déployé certains pays pour traduire le questionnaire des recensements quoiqu'il la langue utilisée dans la conception du questionnaire ne soit la même que celle utilisée au moment de l'interview. Le refus des organisateurs des recensements dans ces pays de procéder à la traduction du questionnaire a été attribué à la difficulté qu'il y a à assurer la traduction du questionnaire dans les multiples langues parlées au niveau national.

33. Le problème de la langue devrait être pris avec beaucoup plus de sérieux. A cet gard, il conviendrait de déployer pour assurer une traduction type des questionnaires dans au moins quelques-unes des principales langues parties dans le pays, en vue de minimiser les risques d'erreurs d'interprétation inhérents à la traduction improvisée des questions par l'agent recenseur au moment du dénombrement. Une telle démarche contribuer à obtenir des réponses précises et cohérentes aux questions du recensement et à améliorer ainsi la qualité globale de l'information requise.

34. La méthode d'enregistrement des réponses sur le questionnaire du recensement mérite également d'être étudiée par le groupe de travail en vue de la formulation de directives appropriées. La méthode généralement utilisée dans les récents recensements de la région se fonde sur l'enregistrement en clair des réponses fournies par les enquêtés, chiffres lorsque la question fait appel à une réponse numérique. Certains pays utilisent également un système de réponses précodées dans lequel le rôle des agents recenseurs consiste à cocher une case pour indiquer la réponse appropriée à une question. Toutefois dans plusieurs pays où le système du précodage avait été utilisé, c'est aux agents recenseurs il revenait de sélectionner le code approprié sur plusieurs réponses précodées possibles et de le porter sur le questionnaire.

35. Le codage de l'information par des agents recenseurs est censé accélérer le traitement post-dénombrement des données mais les effets de la méthode sur la qualité des données du recensement doivent être soigneusement évalués par le biais de tests. En attendant que les résultats de ces tests soient connus et/ou que des agents recenseurs qualifiés soient disponibles, on pourrait opter pour un compromis qui consisterait à demander aux agents recenseurs de relever à la fois les réponses verbales et leur code en particulier dans les cas où les catégories de réponses acceptables sont supérieures à cinq.

## PERIODE DE REFERENCE DU RECENSEMENT ET DUREE DU DENOMBREMENT

36. La simultanéité constitue également l'une des caractéristiques essentielles d'un recensement moderne de la population et de l'habitat. Le dénombrement des personnes doit s'effectuer à un temps défini et les informations collectées doivent se référer à une période de référence bien précise même s'il n'est pas nécessaire que cette période de référence soit la même pour les diverses données relevées.

37. Plusieurs pays de la région ont essayé de répondre au critère de simultanéité en sélectionnant une nuit ou un jour particulier comme date de référence même si le dénombrement s'est prolongé sur plusieurs jours ou sur plusieurs semaines. Certains pays ont cependant opté pour une période de référence mobile qui correspondait soit à la nuit précédant la visite de l'agent recenseur à chaque ménage soit à la nuit du dimanche précédant la visite. Dans un nombre limité de pays, les différentes régions du pays et/ou les différents groupes de personnes par exemple les populations sédentaires et nomades avaient été dénombrés à des moments différents.

38. Le fait que certains pays n'aient pas pu mettre en pratique le principe de simultanéité tient au fait que leur dénombrement ne pouvait pas se réaliser dans des délais suffisamment brefs. Généralement, la durée du dénombrement dans les recensements africains variait de cinq à quatorze jours. Dans certains cas cependant, il avait fallu poursuivre les opérations dans certaines parties du pays pendant un mois ou plus. Le prolongement de la période du dénombrement est généralement attribué aux pénuries de personnel à l'inadéquation de la préparation des cartes, aux défaillances de l'appui logistique et aux contraintes financières.

39. Les pays qui ont opté pour une période de référence mobile ont par conséquent avancé que puisque le dénombrement ne pouvait s'effectuer sur une courte période pour diverses raisons, la population ne pourrait fournir une information par rapport à une seule nuit de référence.

40. Il convient toutefois de signaler que la combinaison d'une longue période de dénombrement et d'une période de référence mobile peut contribuer à accroître l'erreur de couverture et à compliquer l'interprétation des données.

41. Le dénombrement préliminaire constitue un compromis susceptible de donner aux organisateurs du recensement le temps nécessaire pour effectuer le travail de dénombrement et d'adhérer en même temps au principe de la simultanéité. Cette méthode a été utilisée dans le recensement de la population du Swaziland de 1976. Un dénombrement préliminaire de la totalité de la population avait été effectué au cours des dix jours précédant la nuit du recensement et un dénombrement final avait été mené pendant quatre jours après la nuit de référence pour vérifier si les enquêtés avaient passé la nuit du recensement dans les foyers concernés et pour procéder à tous les ajustements nécessaires.



42. Cette méthode présente cependant l'inconvénient de prolonger la durée du dénombrement et d'accroître les frais de déplacement; en outre, elle n'est pas toujours praticable. Les agents recenseurs peuvent être réticents à actualiser les données sur la composition des ménages et éprouver des difficultés à établir la relation entre les caractéristiques des personnes et la période de référence du recensement lorsque le dénombrement s'effectue plusieurs jours avant celle-ci.

#### DENOMBREMENT DES GROUPES DE POPULATION PARTICULIERE

43. Les méthodes analysées jusqu'ici concernent essentiellement la population stable vivant dans des unités d'habitations ou des concessions privées. Toutefois, outre les membres des ménages, la population d'un pays peut inclure des personnes vivant dans des institutions relativement stables, à savoir les hôpitaux, les internats, les prisons, casernes etc. de même que des personnes résidant dans des hôtels, motels, des pensions, etc. Certains pays peuvent également compter une importante population de sans abris et/ou autres groupes spéciaux.

44. Il est par conséquent nécessaire que les organisateurs des recensements tiennent compte de l'existence de tels groupes et qu'ils élaborent à l'intention des agents recenseurs, des instructions relatives aux méthodes particulières de couverture de tels groupes. Ces méthodes doivent bien sûr être testées. Il semble cependant que dans certains des recensements qui ont été effectués dans la région africaine on ne se soit sérieusement penché sur la question des groupes spéciaux de populations. Dans certains cas, la taille de ces groupes n'était peut-être pas assez importante pour justifier un effort particulier et des dépenses supplémentaires en vue de leur couverture.

45. Dans d'autres cas, la définition de la population totale retenue et les méthodes utilisées pour le dénombrement de la population ne justifiaient pas l'adoption de dispositions spéciales pour la couverture de certains types de groupes spéciaux de populations. Par exemple, les pays qui ont utilisé une approche basée sur la population de droit n'ont pas pris des dispositions spéciales pour couvrir les patients dans les hôpitaux et les élèves dans les internats puisque ceux-ci pouvaient être couverts dans leurs ménages respectifs.

46. Dans les recensements dans lesquels l'approche de la population de fait a été utilisée, la population des institutions avait généralement été dénombrée avec la collaboration des autorités de ces institutions. Dans certains cas, des agents recenseurs spéciaux dont certains étaient des pensionnaires des institutions concernées personnel militaire par exemple avaient été affectés au dénombrement des institutions. Dans d'autres, les institutions avaient été couvertes par les agents recenseurs ordinaires de la zone de dénombrement dans laquelle l'institution se situait.

47. Deux grandes approches semblent avoir été utilisées pour dénombrer la population des ménages collectifs relativement stables. Dans l'une des méthodes les pensionnaires avaient été dénombrés quelques jours avant la nuit de référence du recensement et l'information recueillie actualisée le jour suivant la nuit du recensement, avec l'assistance des autorités. Dans l'autre, la population des ménages collectifs était couverte au cours des premiers jours du dénombrement avec l'assistance des autorités sans dénombrement préliminaire. Dans les deux cas, les archives des institutions avaient été utilisés au maximum.

48. Par ailleurs, la couverture des pensionnaires des hôtels et des pensions, de même que celle des sans abris avait généralement été effectuée au cours d'une nuit particulière, en général pendant la nuit suivant immédiatement celle du recensement. Dans certains cas, les pensionnaires des hôtels et des pensions avaient été dénombrés juste avant la nuit du recensement, et les listes actualisées immédiatement après la nuit du recensement.

49. Les responsables devaient préparer des listes relatives à l'emplacement des dormeurs à la belle étoile, des hôtels, des pensions etc. estimer le nombre probable de personnes présentes en ces lieux puis affecter des agents recenseurs à leur couverture au cours de la nuit appropriée. Dans plusieurs cas cependant, ces listes n'avaient été pas préparées à l'avance. Des dispositions avaient quand même été prises pour que les agents recenseurs puissent visiter les lieux de séjour habituel de personnes sans domicile ainsi que les hôtels/pensions pour dénombrer les personnes qui s'y trouvaient. Dans certains cas l'opération n'avait pas pu être parachevée au cours de la nuit prévue à cause d'une préparation inadéquate et il avait fallu la reprendre.

50. Il ne semble pas qu'une approche satisfaisante ait en pratique été utilisée pour la couverture des personnes sans domicile/population flottante, même si en théorie, les plans proposés semblent être adéquats. Les personnes sans domicile constituent une proportion limitée de la population totale mais leur dénombrement pose des problèmes tellement délicats que sans une planification minutieuse, elles ne peuvent être adéquatement couvertes. Il convient de noter que même si elles ne constituent qu'une tranche limitée de la population totale, elles peuvent néanmoins représenter un élément important dans certaines zones urbaines. A ce titre, elles revêtent un intérêt particulier pour les urbanistes et les organismes sociaux. Il faut déplorer le fait que les organisateurs des recensements aient eu tendance à sous-estimer le volume du travail que requiert leur couverture.

51. Les nomades constituent un autre groupe de population spéciale qui dans certains pays de la région africaine représente une importante proportion de la population totale. Leur couverture fait appel à des méthodes et à des dispositifs spéciaux. Dans certains pays, par exemple la Somalie, le dénombrement des nomades n'a pas été effectué en même temps que celui de la population sédentaire. D'autres pays ont pris des dispositions spéciales pour couvrir leurs populations nomades et sédentaires à peu près.

52. Les principales méthodes utilisées pour le dénombrement des nomades sont :

- a) la méthode du rassemblement des groupes;
- b) la méthode tribale ou hiérarchique;
- c) la méthode de dénombrement aréolaire;
- d) la méthode du point d'eau et;
- e) la méthode du campement.

Quelquefois une combinaison de deux ou plusieurs de ces méthodes est utilisée pour le dénombrement de la population nomade.

53. Il importe de souligner ici que l'étude des systèmes sociaux et des caractéristiques des mouvements de la population nomade devrait s'effectuer dans le cadre des activités préparatoires au recensement, avant la détermination de l'approche ou de la combinaison d'approches la plus appropriée pour le dénombrement. Certains aspects de l'étude pourraient être intégrés dans le programme de travail cartographique du pré-dénombrement censitaire.

54. Les personnes invalides d'un pays constituent également une population spéciale revêtant un intérêt particulier aux yeux des planificateurs ou des spécialistes du développement socio-économique et des affaires sociales. Les recensements démographiques offrent la possibilité de collecter des informations sur ce groupe.

55. L'invalidité est reconnue comme un thème particulier sur lequel il peut s'avérer impossible de collecter des données techniques dans le cadre d'un recensement démographique. Toutefois, les recensements de la population constituent un moyen approprié de collecte des informations sur les personnes affectées par des invalidités particulièrement graves et relativement faciles à reconnaître, à savoir la cécité, la surdité, la perte d'un ou de plusieurs membres etc. et leurs caractéristiques démographique et socio-économiques. En outre, les données ainsi obtenues sur l'invalidité peuvent servir de cadre à des études sectorielles plus approfondies.

56. La couverture des invalides ne requiert pas des méthodes autres que celle utilisées pour les ménages, institutions, etc. Ces personnes sont des membres de divers groupes de population généralement couverts dans les recensements de population. Pour les identifier, il suffit par conséquent d'inclure dans le questionnaire des questions sur l'invalidité. Le principal problème qui se pose dans la collecte de l'information requise ici a trait à la définition et au classement de l'invalidité ainsi qu'au techniques interview directe requise pour un dénombrement satisfaisant, dans des situations où le comportement social pourrait constituer un obstacle à l'obtention de réponses adéquates.

57. Une étude des thèmes couverts dans les recensements africains au cours des années 80 révèle que neuf pays avaient posé des questions sur l'invalidité. Un autre pays avait partiellement couvert la question de l'invalidité par le biais du classement de la population économiquement inactive. L'information obtenue par cette méthode ne portait cependant que sur les invalidités empêchant les personnes concernées de participer à l'activité économique.

58. Il convient de souligner qu'avec l'adoption en 1982 du Programme mondial d'action concernant les personnes invalides, on s'intéresse de plus en plus à la question de l'invalidité et la demande en données sur les personnes invalides ne cesse d'augmenter. Les pays africains doivent par conséquent se pencher plus sérieusement sur le thème de l'invalidité dans leurs prochains recensements démographiques.